

VOYAGEURS DU MONDE
Société anonyme
au capital social de 4.468.234 euros
Siège social : 55 rue Sainte Anne
75002 PARIS
315 459 016 RCS PARIS

**CONVENTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L. 225-38
DU CODE DU COMMERCE**

EXERCICE 2025

**I. CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 ET PREALABLEMENT
AUTORISEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (à soumettre au vote de l'assemblée
générale 2026)**

Néant.

**II. CONVENTIONS CONCLUES ET APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES
PRECEDENTS ET QUI ONT POURSUIVI LEUR EFFET, SOUMISES A RÉEXAMEN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION (Conseil d'administration du 14/04/2026)**

1. *Contrat de licence et de prestations associés conclu le 16 septembre 2019 entre la Société et **Original Travel Company – OTC** (bénéficiaire) (autorisation du CA du 17 juillet 2019), amendé par un Avenant n°1 du 18 décembre 2020 et un Avenant n°2 du 16 octobre 2024*

Nature et objet : Fourniture par la Société de licences et prestations au profit d'OTC.

Montant facturé sur l'exercice: 118.080 € H.T. (pour les licences Galaxy)

Personnes concernées : MM RIAL et CAPESTAN (dirigeants de Voyageurs et membres du « *Board of Directors* » d'OTC)

2. *Convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre la Société et **AVANTAGE S.A.** (377 754 882 RCS PARIS) (autorisation du Conseil d'Administration du 27 août 2013) modifiée par Avenant n°1 du 17 mai 2016, Avenant n°2 du 18 avril 2019, Avenant n°3 en date du 14 octobre 2021, Avenant n°4 du 14 décembre 2023, Avenant n°5 du 12 décembre 2024.*

Nature et objet : Convention d'impulsion stratégique conclue avec la Société pour une durée indéterminée, prévoyant la fourniture par AVANTAGE de prestations d'assistance stratégique et de développement à la Société.

Modalités principales : Versement à AVANTAGE, chaque année, d'une somme forfaitaire annuelle de 133.700 € H.T. destinée notamment à couvrir les frais engagés par AVANTAGE dans le cadre de l'animation de la Société.

Montant facturé sur l'exercice : 133.700 € H.T.

Personnes concernées : Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Crédit Mutuel Equity SCR, administrateur de la Société et d'AVANTAGE, Madame Emeline BORDIER (représentante permanente d'Avantage au Conseil d'administration de la Société) + AVANTAGE (administrateur et actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % dans Voyageurs du Monde)

3. *Avance en compte courant consentie par la Société au profit de **ERTA ALE DEVELOPPEMENT** (512 359 548 RCS GRENOBLE) (autorisation du Conseil d'administration du 05.05.2022).*

Nature et objet : Avance en compte courant de Voyageurs du Monde au profit de Erta Ale Développement pour un montant en principal de 15.000.000 d'euros en vue de financer en partie l'achat de la société Eurofun Holding GmbH et la souscription concomitante à une augmentation du capital social de cette dernière.

Modalités principales : Durée de 5 ans ; taux : 1,5 % correspondant aux conditions de marché ; échéance unique le 14 juin 2027.

Montant restant dû au 31/12/2025 : néant, solde de 6.000.000 € remboursé le 25/06/2025

Personnes concernées : Voyageurs du Monde en sa qualité de Présidente d'EAD, Messieurs Jean-François RIAL, Alain CAPESTAN, Lionel HABASQUE, Frédéric MOULIN et Loïc MINVIELLE (dirigeants de Voyageurs du Monde).

4. *Prêt entre la Société (prêteur) et **Voyageurs du Monde UK Limited** (emprunteur) (autorisation initiale du Conseil d'administration du 30 novembre 2016) modifié par un avenant n°1 du 18 décembre 2017 (autorisation du Conseil d'administration du 18 décembre 2017) et un avenant n°2 du 20 décembre 2020 (autorisation du Conseil d'administration du 18 décembre 2020)*

Nature et objet : Prêt (*loan notes*) par Voyageurs du Monde au profit de Voyageurs du Monde UK (anciennement dénommée Honeymoon Holdco Limited) pour un montant en principal de 716.240 £, en vue de financer pour partie l'achat de la société Original Travel Company Limited.

Modalités principales : Date d'expiration : 01/07/2026 ; taux : 2% correspondant aux conditions de marché ; report de paiement des intérêts courus pour la période du 31 décembre 2019 au 30 juin 2023 au 1^{er} juillet 2023.

Montant restant dû au 31/12/2025 : 119.373,33 GBP (en principal, les intérêts étant intégralement payés au 31 décembre 2025).

Personnes concernées : Messieurs Jean-François RIAL et Alain CAPESTAN (mandataires communs).